



Comprendre en 4 points le nouveau cadre relatif à l'éclairage extérieur

On compte aujourd'hui, en France, près de 30 points lumineux par kilomètre de voies. L'éclairage public joue un rôle essentiel pour l'attractivité d'un lieu, et assure la sécurité et le bien-être de ses habitants.

La magie de la lumière ne doit pas perturber notre environnement.

Dans ce cadre, l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses oblige à régler les installations lumineuses extérieures. Il a donc mis un cadre sur ce qui est considéré légalement comme une "nuisance lumineuse".

Beau ciel étoilé

Vous l'avez constaté, les lumières artificielles empêchent l'observation du ciel nocturne.

L'association Agir pour l'environnement a lancé une campagne nationale de sensibilisation aux nuisances lumineuses en 2009. L'évènement permet de sensibiliser le grand public, les élus et les professionnels aux enjeux d'**un éclairage plus intelligent**.

Stop au gaspillage énergétique !

La saviez-vous ? L'éclairage public représente, en moyenne, 41% de la consommation d'électricité des communes. Le parc d'éclairage public est vieillissant. Les lampes au sodium, reconnaissables à leur couleur orangée, sont encore majoritaires et énergivores.



Des solutions simples existent pour faire baisser les consommations et accroître l'efficacité énergétique des équipements:

- S'équiper d'appareils à LED limités à 3000K
- Intégrer des systèmes de détection de présence, d'automatisme d'allumage et d'extinction et de gradation
- Créer des cheminements lumineux de balisage inf. à 100 lumens.

Chaque projet doit être adapté à la taille et aux besoins du quartier et des flux, pour allier confort et performance.

Extinction des feux !

L'arrêté du 27 décembre 2018 précise que les éclairages de vitrines de magasins, de commerce ou d'exposition peuvent rester allumés **jusqu'à 1h du matin** et doivent être éteints une heure après la fin de l'activité. Cela signifie qu'éclairer une vitrine, un local, ou un bureau au beau milieu de la nuit est hors la loi ! Les éclairages peuvent être rallumés une heure avant le début d'activité le matin.

Perturbations photobiologiques

Chez l'homme, l'exposition à la lumière a des conséquences directes sur une fonction physiologique majeure : le sommeil. Une lumière excessive et intense retarde la production de mélatonine et dérègle notre horloge biologique.

Chez les animaux, l'obscurité a un rôle essentiel. La lumière artificielle peut par exemple affecter les chances de survie de certaines proies qui se sont adaptées à l'obscurité pour mieux survivre à leurs prédateurs. L'arrêté stipule que les appareils utilisés en extérieur ne doivent pas dépasser les 3000K, pour minimiser l'effet de lumière bleue sur les animaux nocturnes.

Des solutions concrètes d'éclairage extérieur existent ! Il est possible d'allier économies d'énergie et impératifs environnementaux. Chaque projet requiert un diagnostic précis, n'hésitez pas à vous faire accompagner de spécialistes pour vous simplifier l'approche technique !